



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Devenir des classes préparatoires aux grandes écoles

Question écrite n° 7797

Texte de la question

M. Bertrand Petit appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les fermetures des classes préparatoires aux grandes écoles dans les lycées de province, qui sont un levier important de promotion culturelle et sociale. Les classes préparatoires sont essentielles pour former des étudiants vers des formations exigeantes et participent inévitablement à faire émerger de nouveaux talents nécessaires pour le pays. Néanmoins, le projet de réforme de la voie économique et commerciale générale qui sera mené dans les prochains mois affecterait lourdement le niveau des étudiants. Il prévoit effectivement de diminuer le nombre d'heures dans des matières telles que les lettres, la philosophie et les mathématiques au profit des modules de spécialités. Cette réforme menace directement les CPGE avec, à court terme, une baisse du niveau exigé pour l'obtention de diplôme ou de concours et à moyen et long terme, le risque de fermetures de classes et la paupérisation des postes d'enseignants concernés. Elle rendrait également de fait la filière plus sélective, empêchant ainsi un grand nombre d'étudiants boursiers et issus des milieux les plus défavorisés d'accéder à des études supérieures. Il souhaite par conséquent lui demander ce qu'elle entend entreprendre pour éviter les fermetures des classes préparatoires aux grandes écoles dans les lycées concernés.

Texte de la réponse

Face à la baisse continue et importante du nombre de candidats aux classes préparatoires économiques et commerciales générales (ECG) dans Parcoursup, jusqu'à 15 % depuis 2020, à l'origine d'un taux de vacance alarmant dans l'ensemble des parcours de la voie, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ont conduit, à partir de décembre 2022, un travail de réflexion et de concertation pour relancer l'attractivité des divisions ECG. Le comité de pilotage constitué, composé des différents acteurs concernés, associations de proviseurs et de professeurs, écoles de management, opérateurs de concours, recteurs, représentants de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la DGESIP et de l'IGESR, a identifié trois leviers majeurs de redynamisation de la voie : la communication, l'expérience étudiante et les enseignements. Les propositions sur le contenu de ces derniers et les horaires n'ayant pas recueilli l'approbation de l'Association des professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales (APHEC), la DGESIP a, le 8 mars dernier, en lien avec la DGESCO et l'IGESR, décidé d'interrompre les travaux du comité de pilotage, afin de restaurer le cadre d'un dialogue serein et efficace, et rassurer des professeurs qui auraient pu être faussement inquiétés par des communications ne traduisant pas le contenu véritable des discussions. En attendant que de nouvelles discussions apaisées soient possibles et pertinentes, la situation des classes préparatoires sera évaluée au cas par cas, au regard de leurs effectifs et des besoins de l'enseignement scolaire, conformément au principe d'équité qui doit prévaloir dans l'ensemble du système éducatif. L'objectif n'est pas la suppression des classes ECG mais bien au contraire la recherche de solutions permettant leur maintien.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7797

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [9 mai 2023](#), page 4107

Réponse publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7948